

LES GRANDS PRINCIPES COMMUNS A TOUTES LES DISCIPLINES POUR ASSURER L'EQUITE ENTRE LES ELEVES

- v L'évaluation des élèves repose sur trois dimensions : diagnostique, formative et sommative.
- v Les élèves doivent être évalués régulièrement. L'assiduité des élèves à toutes les évaluations garantit la cohérence de ce projet d'évaluation.
- v Des prestations variées peuvent être évaluées, notées ou non : individuelles, collectives, en classe, à la maison, sur table, expérimentales, de type exposé, orales, informatiques... avec des coefficients divers.
- v Une organisation peut être mise en place par discipline/spécialité/regroupement de disciplines pour harmoniser les évaluations.
- v Les attendus sont ceux figurant dans les instructions officielles de chaque discipline.
- v Le lycée Jean Rostand organise régulièrement des concertations pédagogiques disciplinaires sur les principes communs et les méthodes d'évaluation.
- v La moyenne trimestrielle/semestrielle doit être le résultat de plusieurs évaluations chiffrées, sur différents types d'exercices, avec au moins un devoir sur table.
- v En dernière instance, le conseil de classe et les **enseignants** valident les moyennes, de période et annuelles, des élèves.
- v **Passation des devoirs :**
 - Les téléphones et appareils connectés (tablettes, montres...) sont éteints et déposés dans les sacs.
 - Les sacs doivent être déposés sous le tableau ou au fond de la salle
 - Aucun échange de matériel (calculatrice, stylos, papier...) n'est accepté pendant le devoir

v **Absence à une évaluation :**

Dans la période transitoire entre l'absence constatée au devoir et sa justification, un 0 pourra être donné. Par la suite si :

Absence justifiée avec motif recevable ◇ 0 enlevé	Absence non justifiée ou justifiée avec motif non recevable
<ul style="list-style-type: none">• Rattrapage possible, en fonction du type de devoir, au choix de l'enseignant• <u>Modalités du rattrapage</u> : selon les circonstances par l'enseignant ou la vie scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Une note de 0 pourra être attribuée OU un rattrapage possible, en fonction du type de devoir, au choix de l'enseignant• <u>Modalités du rattrapage</u> : selon les circonstances par l'enseignant ou la vie scolaire

v A la fin du trimestre/semestre, le professeur estime si la moyenne d'un élève ayant été absent à certaines évaluations est représentative ou non du niveau de cet élève. Dans le cas où la moyenne n'est pas représentative, l'élève devra se soumettre à une épreuve de rattrapage obligatoire.

v Le Conseil de classe du 3^{ème} trimestre entérine la moyenne annuelle obtenue. Si la moyenne est considérée comme non significative, la mention NN sera donnée à l'élève ce qui entrainera sa convocation pour une épreuve de remplacement OBLIGATOIRE qui portera sur l'ensemble du programme de l'année.

v **Les aménagements lors des devoirs :**

Les aménagements obtenus au titre des PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé), PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ou PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doivent être respectés (avec des modalités adaptées aux contraintes horaires, ou une adaptation de l'évaluation) dans le cas du devoir sur table et si possible de manière générale. Une attention particulière sera apportée aux élèves disposant d'ordinateurs pour éviter les tentatives de fraude.

v **En cas de fraude :**

- Si un professeur identifie une fraude ou une tentative de fraude pendant le devoir, l'élève termine de composer mais le professeur confisque l'objet éventuel ayant permis la fraude.

- Si un professeur constate une fraude, lors de la correction, il convoque l'élève pour l'entendre sur le sujet.

- Dans les 2 cas, l'enseignant rédige un rapport circonstancié à partir duquel le cas de fraude est statué :

- en cas de doute, l'élève recompose dans les conditions définies par l'enseignant pour lever le doute
- en cas de fraude avéré, un 0 est attribué.

CAS PARTICULIERS

EPS (Contrôle Continu en Formation) :

La note finale d'Éducation Physique et Sportive de l'enseignement obligatoire (coefficient 5 en 2022 et coefficient 6 en 2023) sera composée des résultats obtenus par l'élève en classe de terminale soit trois notes de "Contrôle en Cours de Formation" issues de trois champs d'apprentissages. Cette note entrant dans les 40% du contrôle continu. Les "Activités Physiques Sportives et Artistiques" supports du CCF doivent être issues de la liste nationale des 26 APSA (Activités Physiques, Sportives ou Artistiques) ou de l'APSA d'établissement.

LANGUES VIVANTES (Contrôle continu)

- LVA : 3 devoirs écrits et une expression orale, par élève, seront organisés par période.
- LVB : En terminale, chaque enseignant propose un sujet comprenant : de la compréhension orale, de la compréhension écrite et de l'expression écrite. Cela nécessitera un créneau de 2h pour chaque élève de terminale (1X2h ou 2X1h).

LANGUES VIVANTES (Attestation de niveau de Langue)

Pour tous les élèves de Terminale, une attestation de langues vivantes est délivrée suite à des évaluations qui sont organisées selon des modalités propres mais dont les résultats ne sont pas comptabilisés dans le cadre du contrôle continu.

ECE (Evaluations des Compétences Expérimentales)

- Au moins 1 note d'ECE par an en plus des autres évaluations habituelles
- Modalités particulières pour les BGB : une séance de rattrapage écrite à partir de valeurs expérimentales, sans manipulations, est organisée pour les absences justifiées.

EMC

Les contraintes inhérentes à la discipline font que l'évaluation d'un projet est privilégiée et peut n'aboutir qu'à une seule note annuelle.

ECONOMIE - GESTION

Pour la matière de sciences de gestion et du numérique de première STMG : une étude de gestion sera organisée par le ou les enseignants en charge de la matière. Cette étude de gestion est un moment fort de l'année de la formation de première STMG, c'est pourquoi elle sera évaluée de deux manières :

- Tout au long de la réalisation de l'étude de gestion
- Lors d'une soutenance orale, avec l'appui d'un dossier réalisé lors de l'étude.